

**Allégements de loyer  
liés à la covid-19 au-delà  
du 30 juin 2021 (projet  
de modification d'IFRS 16)**

**Février 2021**

---

**LES COMMENTAIRES DOIVENT PARVENIR À L'IASB ET AU CNC D'ICI  
LE 25 FÉVRIER 2021**

---

Votre opinion nous tient à cœur, et nous accueillerons avec grand intérêt vos commentaires sur cet exposé-sondage.

La date limite de réception des commentaires sur les exposés-sondages de l'IASB et du CNC est la même. Toutefois, si vous souhaitez que le CNC examine vos commentaires avant de finaliser sa lettre de réponse, n'hésitez pas à les envoyer plus tôt. Les commentaires reçus par le CNC après la date limite sont examinés dans le cadre de son processus d'entérinement des normes IFRS. Les commentaires des parties prenantes canadiennes sont également transmis à l'IASB dans le cadre de la participation du CNC aux activités internationales.

Nous vous encourageons donc à envoyer votre lettre de réponse directement à l'IASB et à en transmettre une copie au CNC.

Les réponses à la question propre au Canada posée dans le présent exposé-sondage doivent parvenir directement au CNC. Faites-les-nous parvenir en téléversant votre lettre de réponse au moyen du [formulaire en ligne](#).

Veuillez envoyer votre réponse à l'attention de :

Kelly Khalilieh, CPA, CA  
Directrice, Normes comptables  
Conseil des normes comptables  
277, rue Wellington Ouest  
Toronto (Ontario) M5V 3H2  
[kkhalilieh@acsbcanada.ca](mailto:kkhalilieh@acsbcanada.ca)

Le présent exposé-sondage reflète des propositions formulées par l'International Accounting Standards Board (IASB), que le Conseil des normes comptables (CNC) a l'intention d'adopter, sous réserve de ses délibérations sur les commentaires qu'il aura reçus, à titre de principes comptables généralement reconnus du Canada.

Nous vous invitons à nous faire parvenir par écrit, en votre propre nom ou au nom de votre organisation, vos commentaires sur le contenu de l'exposé-sondage. Il est souhaitable que les répondants qui sont favorables aux propositions expriment leur opinion au même titre que ceux qui ne le sont pas.

Les commentaires ont d'autant plus de valeur qu'ils portent sur un paragraphe ou un groupe de paragraphes précis. Si vous exprimez une divergence de vues, veuillez expliquer clairement le problème en cause et indiquer une solution possible, avec motifs à l'appui. Les commentaires reçus par le CNC, à l'exception de ceux dont l'auteur aura demandé la confidentialité, pourront être consultés sur le site Web peu après la date limite de réception. La demande de confidentialité doit être formulée expressément dans la réponse.

## POINTS SAILLANTS

Le Conseil des normes comptables (CNC) se propose, sous réserve des commentaires suscités par la publication de l'exposé-sondage, d'incorporer dans la Partie I du Manuel de CPA Canada – Comptabilité la modification qui sera apportée à IFRS 16 *Contrats de location*.

## EXPOSÉ-SONDAGE DE L'IASB®

L'International Accounting Standards Board (IASB) a récemment publié l'exposé-sondage *Allégements de loyer liés à la covid-19 au-delà du 30 juin 2021 (projet de modification d'IFRS 16)*, que l'on peut consulter sur son site Web, [www.ifrs.org](http://www.ifrs.org). Dans son exposé-sondage, l'IASB se propose de modifier IFRS 16 pour prolonger d'un an, soit jusqu'au 30 juin 2022, l'exemption qui y est prévue en ce qui concerne les allégements de loyer liés à la covid-19. Ainsi, l'exemption s'appliquerait aux allégements de loyer donnant lieu à une réduction des paiements de loyers qui ne porte que sur les paiements originellement exigibles le 30 juin 2022 ou avant cette date – pourvu que toutes les autres conditions d'application de la mesure de simplification énoncées dans IFRS 16 soient réunies.

L'IASB a élaboré les propositions présentées dans l'exposé-sondage pour tenir compte du fait que les preneurs continuent de se heurter à des difficultés en raison des effets importants et persistants de la pandémie de covid-19. L'objectif de ces propositions est de continuer de simplifier la tâche aux preneurs – au plus fort de la pandémie de covid-19 – sans pour autant priver les utilisateurs de leurs états financiers d'informations utiles sur les contrats de location.

À l'exposé-sondage de l'IASB s'ajoute une base des conclusions, qui n'en fait pas partie intégrante, mais que les parties prenantes pourraient néanmoins juger utile de consulter.

## Appel à commentaires

Le CNC encourage les parties prenantes canadiennes à répondre à l'exposé-sondage de l'IASB. Les questions auxquelles l'IASB invite tout particulièrement les parties prenantes à répondre sont précisées dans l'appel à commentaires de son exposé-sondage. Les répondants canadiens sont priés d'envoyer leur lettre de commentaires directement à l'IASB et d'en transmettre une copie au CNC.

Le CNC soumet par ailleurs aux répondants canadiens la question supplémentaire suivante au sujet de la modification proposée :

L'IASB a élaboré la modification proposée conformément à sa procédure officielle en vue d'une application par les entités du monde entier. Dans l'hypothèse où la proposition serait finalisée et approuvée par l'IASB (toujours selon sa procédure officielle), croyez-vous que l'application de la modification proposée serait appropriée au Canada? Si vous jugez que non, veuillez préciser quels aspects de la modification et quelles circonstances rendent la disposition proposée dans l'exposé-sondage inappropriée.

Faites parvenir votre réponse à cette question supplémentaire directement au CNC.

Veuillez téléverser votre lettre de réponse au moyen du [formulaire en ligne](#).

La période de commentaires sur l'exposé-sondage de l'IASB prend fin le 25 février 2021. Les réponses à la question supplémentaire du CNC doivent lui parvenir au plus tard à la même date.

© 2021 Normes d'information financière et de certification,  
Comptables professionnels agréés du Canada

Tous droits réservés. Cette publication est protégée par des droits d'auteur et ne peut être reproduite, stockée dans un système de recherche documentaire ou transmise de quelque manière que ce soit (électroniquement, mécaniquement, par photocopie, enregistrement ou toute autre méthode) sans autorisation écrite préalable.

Pour savoir comment obtenir cette autorisation, veuillez écrire à [info@frascanada.ca](mailto:info@frascanada.ca).